

Ce qu'il faut savoir pour recevoir les bordereaux récapitulatifs de vos transactions

Bordereaux automatiques

Tous les jours, entre minuit et une heure du matin vous recevez un email avec le bordereau récapitulatif des transactions de la veille en pièce jointe (PDF).

Les bordereaux sont envoyés à l'adresse email que vous avez indiqué lors de la création de votre compte. Vous pouvez définir une autre adresse email en modifiant la configuration de votre établissement sur le site yeps.fr.

Bordereaux manuels

A tout moment depuis l'écran d'accueil de votre Smart'TPE vous pouvez demander à recevoir un bordereau.

Dans ce cas, le bordereau ne contient que les transactions de l'appareil sur lequel vous l'avez demandé. Si vous possédez plusieurs appareils, vous devez demander un bordereau pour chacun d'entre eux ou attendre minuit pour recevoir le bordereau automatique, lequel récapitule toutes les transactions de tous vos appareils.

Attention ! Une transaction ne peut apparaître que sur un seul bordereau. Les transactions qui apparaissent sur un bordereau manuel ne réapparaîtront pas sur le bordereau automatique de fin de journée. Cela signifie que si vous demandez un bordereau manuel vers 20h par exemple et que vous n'enregistrez pas d'autres transactions dans la soirée ... vous ne recevrez pas de bordereau automatique puisqu'il n'y a plus eu de transaction entre 20h et minuit.

Besoin de retrouver un ancien bordereau ?

Connectez-vous sur le site yeps.fr, cliquez sur l'option « Etablissements » dans le menu à gauche de votre écran, puis sur l'option « Transactions ». Tous vos bordereaux vous y attendent. Vous pouvez les télécharger au format PDF.



Retrouvez cette procédure sous forme de tutoriel vidéo sur le site YEP'S